



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'administration publique**

Le jeudi 30 mai 2013 — Vol. 43 N° 10

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'administration publique

Le jeudi 30 mai 2013 — Vol. 43 N° 10

Table des matières

Élection du vice-président, M. Éric Caire

1

Intervenants

M. Yvon Marcoux, président

M. Pierre Reid
M. Serge Cardin
M. André Drolet
M. Éric Caire

Le jeudi 30 mai 2013 — Vol. 43 N° 10

Élection à la vice-présidence

(Onze heures quarante-cinq minutes)

Le Président (M. Marcoux) : ...quorum?

Une voix : Oui.

Le Président (M. Marcoux) : Je déclare donc la séance de la Commission de l'administration publique ouverte. Et le mandat de la commission est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la vice-présidence de la commission. Et, conformément à l'article 117.5 du règlement, le poste de vice-président vacant revient à un membre du deuxième groupe d'opposition. Et, selon l'article 135 du règlement, l'élection à la vice-présidence d'une commission se fait à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du vice-président, M. Éric Caire

Donc, je suis prêt à recevoir les candidatures pour la vice-présidence de la commission, pour le poste de vice-président qui est vacant.

Une voix : Ça prend-u un proposage secondaire puis tout le tralala?

Une voix : Ça pourrait être quelqu'un qui propose.

Le Président (M. Marcoux) : Oui, ça prendrait quelqu'un qui propose.

M. Reid : ...

Le Président (M. Marcoux) : Le député d'Orford propose, alors, est secondé par l'autre vice-président. Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire qui forme le gouvernement, cette proposition est acceptée?

M. Cardin : Accepté.

Le Président (M. Marcoux) : Est-ce que, de la part des membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

M. Drolet : Adopté. Yes, monsieur.

Le Président (M. Marcoux) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

M. Caire : ...dernière.

Le Président (M. Marcoux) : Alors, je déclare donc le député de La Peltre élu vice-président de la Commission de l'administration publique. Je vais en profiter pour, au nom de tous les membres de la commission, vous souhaiter la bienvenue, M. le député. Je pense que vous allez apprécier la teneur des débats. Vous allez pouvoir apporter une contribution importante.

Et je voudrais profiter de l'occasion ici — nous pourrions peut-être le faire à la prochaine réunion régulière — remercier le vice-président qui a exercé pendant, je pense, presque cinq ans maintenant depuis la 39^e législature le poste de vice-président, le député de Granby, maintenant, qui a apporté... Je pense que les membres qui ont eu l'occasion de participer aux travaux de la commission depuis, justement, le début de la 39^e législature ont été en mesure d'apprécier la contribution, l'engagement du député de Granby et sa contribution aux débats de la commission, puis, je dirais, évidemment, avec l'objectif toujours d'assurer une meilleure efficacité de la gestion des fonds publics, et, si vous êtes d'accord, nous allons pouvoir lui transmettre une lettre à cet effet.

Alors, bienvenue, M. le député de La Peltre. Merci beaucoup aux membres.

Et, donc, comme l'objet du mandat de la commission est terminé pour aujourd'hui, je lève la séance de la commission et j'ajourne les travaux sine die. Alors, félicitations. Merci.

(Fin de la séance à 11 h 48)